

# REGLEMENT DU JEU CONCOURS IKKS JUNIOR: « HARRY POTTER »

## Article 1 : ORGANISATEUR

La société **IKKS RETAIL**, société par action simplifiée au capital de 36 037 000€, dont le siège social est situé à Paris (75002) - 3/5 rue d'Argout, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 479 960 965, prise en la personne du Représentant du Président domiciliée en cette qualité audit siège, organise, un jeu gratuit, avec obligation d'achat, intitulé " JEU CONCOURS HARRY POTTER" du 18 octobre au 5 novembre 2018 inclus.

## Article 2 : TERRITORIALITE

Ce jeu, gratuit, avec obligation d'achat d'un produit de la capsule Harry Potter (références : XM10592.02 / XM15182.29 / XM30432.02 / XM15113.23 / XM15143.28 / XM10343.28 / XM10333.23), est ouvert, dans les boutiques IKKS Junior, IKKS Women Junior, IKKS Général Store, XandO Junior et MMXJ de France, Monaco, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Pays-Bas, Suisse, Espagne et Royaume-Uni et sur [ikks.com](http://ikks.com) à toute personne physique majeure, à l'exception des personnels d'IKKS RETAIL, des personnels des sociétés participantes au jeu et des personnels des sociétés ayant collaboré à son organisation ou à sa création.

Une seule participation sera autorisée par personne et par foyer (même nom, même adresse).

## Article 3 : PARTICIPATION AU JEU

Pour participer au tirage au sort, il suffit aux personnes intéressées de se rendre dans les boutiques IKKS Junior, IKKS Women Junior, IKKS Général Store, XandO Junior et MMXJ participantes, ou sur [www.ikks.com](http://www.ikks.com), du 18 octobre au 5 novembre 2018 à 23h59,

1. de faire un achat de la collection Harry Potter parmi les références suivantes : XM10592.02 / XM15182.29 / XM30432.02 / XM15113.23 / XM15143.28 / XM10343.28 / XM10333.23
2. de compléter le formulaire d'inscription et en y indiquant les informations demandées,
3. de répondre correctement à la question posée
4. de déposer le formulaire dans l'urne

Toute participation au jeu validée hors délai sera considérée comme nulle.

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement sans restriction ni réserve.

Les participants autorisent toute vérification par la Société Organisatrice de leur identité et l'adresse de leur domicile. Elle pourra demander un justificatif d'identité et de domicile en cas de doute sur la validité d'une inscription sur le site. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du Code Civil. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fautive, mensongère, incorrecte ou inexacte entraîne l'élimination immédiate et de plein droit du participant.

Les personnes qui tenteraient de participer au Jeu par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, email, numéros de clients autres que ceux correspondant à leur identité et adresse et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants seraient automatiquement éliminés.

L'utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de trouver les créneaux gagnants de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ou utilisateur.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois, pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au Jeu.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. De manière générale, les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation déloyal ou tout comportement frauduleux qui ne serait pas conforme au présent règlement et qui nuirait au bon et normal fonctionnement du jeu.

#### **Article 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET DES LOTS**

Un tirage au sort sera effectué le mercredi 14 novembre 2018, parmi tous les participants ayant correctement participés.

Les 28 gagnants seront informés nominativement, dans un premier temps par email par les organisateurs du jeu concours, puis par téléphone par la boutique où l'achat a été effectué, au numéro indiqué dans le formulaire.

Il est rappelé qu'un participant est identifié par les coordonnées qu'il aura lui-même indiquées dans le formulaire.

En cas de contestations, seul le formulaire d'inscription fait foi.

Les participations tirées au sort au siège seront primées par les lots suivants:

Lot 1 : 4 places (2 adultes – 2 enfants) au studio Tour Harry Potter – Londres + voyage 2 jours – 1 nuit (aller-retour + hôtel). Valeur du lot approximative : Tout compris environ 950 € pour 2 adultes + 2 enfants. Pour un départ du 7 janvier au 31 mars 2019, suivant disponibilités.

Lot 2 : 1 déguisement complet Gryffondor

Lot 3 à 12 : 1 Coffret DVD

Lot 13 : 1 collection complète – poupées Harry Potter Mattel

Lot 14 à 18 : 1 Mug Choixpeau

Lot 19 à 28 : 1 carnet (Gryffondor ou Serpentard)

L'attribution des prix ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement.

L'organisateur se réserve le droit de remplacer un prix gagné par un prix de valeur équivalente ou supérieure notamment, sans que cela ne soit exhaustif, en cas de rupture de stocks des lots initialement prévus ou de tout autre événement imprévisible, irrésistible et extérieur qui rendrait impossible la délivrance des prix prévus dans des délais raisonnables. En aucun cas, les gagnants ne pourront demander une contrepartie financière. Il est expressément précisé que la société IKKS RETAIL ne sera pas tenue de faire parvenir ses gains à un membre gagnant :

- ayant violé l'une des dispositions du présent Règlement ;
- dont la notification de gain ne peut être valablement envoyée par IKKS RETAIL (adresse électronique et/ou numéro de téléphone erroné...) ;
- pour lequel l'adresse de livraison du lot s'avère erronée ;

- ne s'étant pas rendu au lieu de remise du lot indiqué par le prestataire logistique de la société organisatrice, dans les délais indiqués ci-dessous (par exemple: avis de passage du facteur).

Dans tous les cas, la société IKKS RETAIL se verra contrainte d'annuler les gains, aucun dédommagement ne sera alloué à la personne concernée.

## **Article 5 : REMISE DES LOTS**

Pour les personnes dont l'achat a été effectué en boutique : une fois le lot disponible en boutique où l'achat a été effectué, le gagnant dispose d'un délai de 30 jours pour le récupérer.

Dans le cas où il s'agit d'un client issu d'un achat e-shop, le lot sera livré dans la boutique de son choix.

Le lot ne peut faire l'objet d'aucun remboursement ou échange d'aucune sorte. Il ne peut être ni récupéré, ni cédé, ni transféré, ni apporté, même partiellement, à un tiers, sous quelque forme que ce soit.

## **Article 6 : RESPONSABILITES ET DROIT D'IKKS RETAIL**

Il est rappelé que le simple fait de participer au présent jeu implique l'acceptation sans réserves du présent règlement.

### **6.1 Arrêt ou modification du jeu**

IKKS RETAIL ne saurait être tenu pour responsable si, pour une raison quelconque ce jeu venait à être écourté, modifié ou annulé. En effet, IKKS RETAIL se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le présent jeu si les circonstances l'exigeaient et ce, sans que les participants ne puissent prétendre à une information individualisée, ni à des dommages et intérêts.

### **6.2 Exclusion d'un participant**

IKKS RETAIL se réserve le droit d'exclure du jeu tout participant ayant délibérément triché.

## **Article 7 : RESPONSABILITES ET DROIT DES PARTICIPANTS**

### **7.1 Accès aux informations nominatives**

Vos données personnelles font l'objet de traitements informatisés par IKKS RETAIL, SAS au capital de 36 037 000€, 3, rue d'Argout – 75002 Paris (R.C.S Paris 479 960 965), sur la base de votre consentement et/ou sur la base des intérêts légitimes qu'elle poursuit en matière de prospection commerciale en sa qualité de responsable du traitement. Les traitements sont destinés à la gestion de la clientèle, la prospection commerciale, l'information de la clientèle sur les produits et les offres promotionnelles, la réalisation d'enquêtes de satisfaction et d'analyses statistiques, profilage marketing. Vos données sont transmises aux sociétés du groupe auquel appartient IKKS RETAIL, à ses partenaires commerciaux et sous-traitants, notamment prestataires informatiques.

Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder cinq années à compter de la fin de la relation commerciale entretenue avec la société IKKS RETAIL (dernier acte d'achat, contact ou manifestation de votre part), sauf exercice de votre droit de suppression ou durée de conservation de certaines données plus longue autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation de traitement. Vous pouvez également, à tout moment, retirer votre consentement ou exercer votre droit d'opposition au traitement de vos données.

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant : [serviceclient@ikks.com](mailto:serviceclient@ikks.com) ou par courrier IKKS - Service Communication, 94 rue Choletaise, Saint-Macaire-en-Mauges 49450 Sèvremoine France.

Retrouvez notre politique en matière de données personnelles sur le site internet du groupe IKKS ([www.ikks.com](http://www.ikks.com)).

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

## 7.2 Accès au règlement

Le présent règlement est consultable au siège de la société organisatrice et à l'adresse Internet suivante : <http://www.ikks.com/on/demandware.static/-/Library-Sites-SiteGenesisSharedLibrary/default/dwd635b963/pdf/Reglement.jeu.fr.pdf>

Il est adressé à titre gratuit, au tarif lent en vigueur, à toute personne qui en fait la demande, auprès d'IKKS RETAIL Service Client - 94 rue Choletaise - SAINT MACAIRE EN MAUGES – 49450 SEVREMOINE ou par mail à l'adresse suivante [serviceclient@ikks.com](mailto:serviceclient@ikks.com).

Les frais de timbre afférents à cette demande sont remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande écrite accompagné d'un RIB ou d'un RIP pour virement. Un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse) sera effectué.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant le règlement et/ou concernant les gagnants.